

ASCE 85

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES pour l'année 2025

Nous soussignés Paul BRU et Michèle BARILE, vérificateurs aux comptes pour l'association, avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexes) de l'ASCE 85 pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 sur la base des documents qui nous ont été présentés.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité directeur alors que notre mandat consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant.

Nous avons procédé à des vérifications détaillées des documents mis à notre disposition, ainsi qu'à des opérations de contrôle analytiques. Au cours de différents échanges avec Mme Diana KERVEVAN, en charge du suivi comptable pour l'exercice 2025, nous avons demandé des précisions sur certains documents que nous avons obtenus y compris concernant la gestion des comptes générés par l'Assemblée Générale de la FNASCE qui s'est tenue à Longeville du 13 au 17 mai 2025.

Nous avons enfin jugé l'utilisation des principes essentiels de la tenue de la comptabilité et de la présentation des comptes annuels.

Sur la base de ces contrôles, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts de l'association.

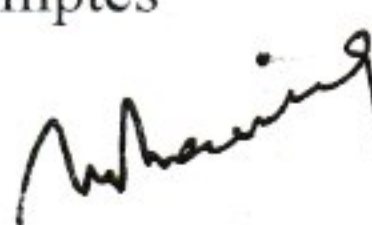
La précision et la clarté des documents fournis nous permettent d'attester de la bonne tenue des comptes, les vérifications n'ayant mis à jour aucune anomalie.

Par conséquent, nous proposons à l'assemblée générale de donner quitus au comité directeur de l'ASCE 85 pour la gestion des comptes de l'exercice 2025.

A La Roche-sur-Yon, le 5 juin 2026

Les vérificateurs aux comptes


Paul BRU


Michèle BARILE